

## Site de Superfos - Prés de Vaux - Travaux d'aménagement des locaux pour le service Voirie Propreté et le Comité des Fêtes - Choix du site - Décision d'engager l'opération

*M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :*

### Contexte

Le démarrage des travaux de la Cité des Arts et de la Culture en 2009 nécessite de déconstruire les bâtiments de l'avenue Gaulard occupés par le service Voirie - Propreté et par une partie des chars du Comité des Fêtes. Le déménagement doit être réalisé le plus tôt possible. La prospection de site nécessitait :

- \* de trouver un espace au moins équivalent pour le Comité des Fêtes (540 m<sup>2</sup> pour les chars et un local associatif de 35 m<sup>2</sup>) avec une contrainte de hauteur de passage d'au moins 6 m ;
- \* de retrouver, le plus près possible du centre-ville, les 1 000 m<sup>2</sup> de locaux de Gaulard en aménageant un ensemble fonctionnel, permettant d'améliorer les conditions de travail d'une soixantaine d'agents du service Propreté.

Plusieurs sites ont été étudiés en 2007. L'option initiale de Casamène a été abandonnée avec le retrait de la CCI et de la Poste du projet d'entrée de ville, le programme du service Propreté ne pouvant porter seul les dépenses d'aménagement. L'étude de deux implantations aux Prés de Vaux, seules envisageables dans le délai imparti, a conduit à retenir SUPERFOS. Une installation, initialement envisagée à SUPERIOR était compatible avec les options d'usage en friche culturelle, de plus en plus elle ne s'intégrait pas dans le projet du futur aménagement des Prés de Vaux. SUPERFOS plus éloigné et soumis à des crues biennales, nécessite l'extension du réseau d'assainissement et du réseau LUMIERE et la construction d'un espace Bureaux-Vestiaire. Les travaux ne pourront pas commencer avant le départ de NPI25 normalement prévu fin octobre.

### Programme général

La définition des besoins a été faite en concertation avec les directions Vie des Quartiers et Espaces Verts afin de rechercher dans le programme des économies par la mutualisation de locaux et de moyens.

Pour le Comité des Fêtes, cette mutualisation est envisagée en journée pour la préparation des chars du carnaval assurée par des agents de la Ville mis à disposition, en soirée par l'utilisation de la grande salle - réfectoire accessible par l'extérieur. Pour les Espaces Verts, il s'agit d'accueillir une des trois équipes intervenant au centre-ville (Micaud, Glacis, Boucle).

Sachant que les aménagements projetés sont provisoires, le niveau de prestation des travaux est a minima d'où la présentation d'un seul scénario avec toutefois un élément optionnel concernant le plancher haut des bureaux.

Le bâtiment est réaménagé de la manière suivante : (surface au sol du bâtiment : 2 500 m<sup>2</sup>)

**\* L'espace atelier est scindé en deux :**

- garages (705 m<sup>2</sup>) et magasin (370 m<sup>2</sup>) pour le service Voirie et Espaces Verts, soit une surface globale de 1 075 m<sup>2</sup>
- stockage des chars et locaux de stockages pour le comité des fêtes (1 036 m<sup>2</sup>).

**\* L'espace bureaux et vestiaires :**

- une zone de vestiaires (83 m<sup>2</sup>) : espaces mutualisés
- bureaux sur deux niveaux (380 m<sup>2</sup>) : service Voirie Propreté
- réfectoire et salle de réunions : espaces mutualisés

L'opération est confiée en interne aux Services Techniques de la manière suivante :

- Département Architecture et Bâtiments pour les travaux sur le bâti,
- Directions Voirie et Assainissement pour le traitement des abords et réseaux.

**Estimation prévisionnelle de l'opération (Valeur septembre 2008)**

Travaux Bâtiment y/c AMO :	700 000,00 € TTC
Aménagements extérieurs :	100 000,00 € TTC
soit un montant total d'opération s'élevant à	800 000 € TDC

(Hors réfection des façades du bâtiment / Hors réfection des toitures / Hors travaux confiés en régie municipale)

Les dépenses seront imputées au chapitre 23.020.2313.7013.33000 du budget principal.

**Planning prévisionnel de l'opération**

- Dépôt Déclaration préalable : octobre 2008
- Etudes Exécution et DCE : octobre / novembre 2008
- Consultation des entreprises (Appel d'offres) : décembre 2008
- Choix des entreprises : janvier 2009
- Chantier : de février à août 2009
- Livraison de l'équipement : septembre 2009

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider d'engager l'opération d'aménagement des locaux du service Voirie Propreté dans les locaux de Superfos,
- approuver le programme de l'opération tel que décrit dans ses orientations ci-dessus,
- approuver l'échéancier prévisionnel et l'enveloppe budgétaire prévisionnelle relative à cette opération,
- autoriser M. le Maire à signer tous les marchés et commandes nécessaires à la bonne réalisation de l'opération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme POISSENOT et Mme Sylvie JEANNIN ne prennent pas part au vote.

*Récépissé préfectoral 18 novembre 2008.*